

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILLE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-100 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CRÉATION DE 5 PLACES SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DE LA CRÈCHE « LES PETITS LOUPS »

Mme DEHAUMONT, rapporteure, informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre le versement de la prestation de service correspondant à la création de 5 places supplémentaires au sein de la crèche « Les Petits Loups », il convient de conclure un avenant à la convention qui aura été précédemment approuvée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

La nouvelle convention territoriale globale devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026, l'avenant prendra fin au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au versement de la prestation de service Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS